

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 102G Participation et avenant n°2 à convention avec l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour son action sociolinguistique et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L-263-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose la signature d'un avenant à la convention avec l'association Centre Alpha Choisy pour l'attribution d'une participation de 31.000 euros au titre de l'année 2012 pour son action de formation linguistique et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA.

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer un avenant à la convention triennale d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre Alpha Choisy (X00067 - 9865), 27 avenue de Choisy (13e), pour son action sociolinguistique et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA, pour l'attribution d'une participation.

Article 2 : Une participation d'un montant de 31.000 euros est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy au titre de l'année 2012, pour son action sociolinguistique et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA (2012-01063).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits départementaux d'insertion à la rubrique 561, chapitre 017, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement.